



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du SISPEC du 09 février 2021

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni dans la grande salle de la Maison des Associations des Vans le neuf février 2021, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 29 janvier 2021

Date de l'affichage : 09 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Etaient présents : TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, PRADIER Éric, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, RIEU FROMENTIN Françoise, THIBON Hubert.

Etaient excusés : PASCAL Florent (pouvoir à TOUREL Jean-Luc), DOLADILLE Monique (pouvoir à PRADIER Éric)

Secrétaire de séance : Georgette DESCHANELS

Compte rendu de la séance du 16/12/2020 : validé à l'unanimité

Objet : Mise en place de la commission consultative des services publics locaux du SISPEC (CS202102001)

Le Président rappelle qu'à chaque renouvellement de mandat, il convient de nommer par délibération la composition de la Commission consultative des services publics locaux du SISPEC.

Agnès AUDIBERT, animatrice de cette commission, a rappelé l'intérêt d'une telle commission et son fonctionnement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, la commission consultative des services publics locaux est composée de :

Président de la Commission : Jean-Marc MICHEL

Collège des Associations : Thierry VAILLE représentant UFC Que Choisir

Collège des Usagers : Lorène PEYRIC, Jean-Luc DELORME, Éric OLIVIER, Pascal REDON, Didier TOURNON, Ludovic DURAND, Josiane POULIN, Alain LHOTE

Collège des élus : Michel RISSE, Jean-Jacques ARAKELIAN, Marie-Jeanne LAPIERRE, Hervé GIRARD et Julien AUBERT.

Objet : Ouverture de crédits anticipés exercice 2021 (CS202102002)

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat jusqu'au vote du budget primitif 2021, une ouverture anticipée de crédits pour le quart des crédits ouverts au BP 2020 section investissement est proposée au Comité Syndical.

La proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Reprise des emprunts des budgets assainissement collectif des communes des Vans et de Chambonas (CS202102003)

Le Président informe les membres de l'assemblée que suite au transfert de la compétence assainissement collectif des communes de Chambonas et de Les Vans au SISPEC, automatiquement l'actif et le passif de ces budgets sont transmis.

Concernant le passif, il s'agit de récupérer les emprunts en cours de ces deux budgets assainissements (7 emprunts pour un capital restant dû de 674 434,92€).

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Objet : Adhésion à un groupement de commandes du SDE 07 et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents (CS202102004)

Fin des tarifs bleus au 1er janvier 2021 pour les entités légales employant plus de 10 personnes ce qui est le cas du SISPEC.

Le SDE lance un groupement de commande et propose aux collectivités d'intégrer la démarche par la signature d'une convention. Le SDE s'occupe des démarches de mise en concurrence et d'attribution du marché.

Participation financière auprès du SDE selon le niveau de puissance et le nombre de points de livraison :

Forfait : 34 Points de livraison dont 3 sont supérieurs à 36Kva : 300 €

Part variable sur l'ensemble des consommations de 0,20€ par MWh (facture annuelle du SDE)

Le Comité décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'autoriser le Président à signer la convention avec le SDE07 et d'intégrer le groupement d'achat.

Objet : Contrats d'autorisation d'accès avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique liée à l'utilisation d'une servitude ou d'un droit de passage existant pour le déploiement d'un câble de fibre optique (CS202102005)

Le SISPEC est propriétaire de plusieurs parcelles sur lesquelles des réseaux électriques ou de téléphonie sont déjà présents.

Le Syndicat ADN prévoit le déploiement de la fibre en s'appuyant sur les réseaux filaires existants tout en contractualisant avec les propriétaires des parcelles concernées par le tracé.

Le SISPEC a été destinataire d'un premier contrat pour le déploiement sur la Commune de Chambonas, d'autres contrats nous seront envoyés en parallèle du déploiement de la fibre sur le territoire.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer les contrats d'autorisation d'accès sur les parcelles du SISPEC avec le Syndicat ADN pour la durée du mandat tout en spécifiant les contraintes techniques à respecter par ADN pour le survol des nouveaux câbles sur nos parcelles.

Objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une consultation pour la rédaction du Schéma Directeur Assainissement du SISPEC (CS202102006)

La commission Assainissement s'est réunie pour faire le point sur les besoins du SISPEC en terme patrimonial et élaboration d'un schéma directeur assainissement collectif pour définir le programme de travaux pour les 10 prochaines années et en fixer les priorités.

Afin de rédiger le cahier des charges pour lancer la consultation, le Président propose de se faire assister par le bureau d'étude Gétudes pour la rédaction du DCE complet, l'assistance durant la phase de procédure, l'analyse des offres et présentation en commission ainsi que la mise au point et formalités administratives: montant de la proposition 3500 € HT comprenant :

Rédaction du DCE complet

Assistance durant la phase de procédure

Analyse des offres et présentation en CAO

Mise au point et formalités administratives

Gétudes propose également un prix d'intervention à la demande et à la demi-journée pour continuer à assister le SISPEC au prix de 300 € HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à signer les devis avec le cabinet Gétudes Consultants Méditerranée.

Objet : Respect des chartes qualité des réseaux eau potable et assainissement (CS202012007)

Mr le Président explique que le SISPEC prévoit de lancer plusieurs chantiers d'Eau Potable suivant la programmation effectuée sur son schéma directeur d'eau potable et plusieurs chantiers d'assainissement.

Chacun des projets sont délibérés afin de solliciter l'aide des financeurs.

Concernant les chantiers supérieurs à 150 000 €HT de travaux, le SISPEC devrait faire réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement selon les principes des chartes qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement afin de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau.

En ce sens, il serait mentionné dans les pièces des dossiers de consultation des entreprises que l'opération serait réalisée sous charte qualité des réseaux d'eau potable ou d'assainissement.

La proposition du Président est validée à l'unanimité des membres présents et représentés pour toute la durée du mandat.

Objet : Mutualisation d'un poste d'archiviste sur le Sud Ardèche avec portage par le SEBA (CS202102007)

Le SEBA a invité les collectivités du Sud Ardèche (CdC, Syndicats des Eaux et grandes communes) à une rencontre pour envisager la mutualisation d'un poste d'archiviste en lien avec les Archives Départementales.

5 collectivités ont fait part de leur intérêt (SEBA, CdC Val de ligne, Mairie d'Aubenas, Syndicat des Eaux de Barjac et le SISPEC). Ce type de poste mutualisé existe déjà sur le territoire (SDIS, Ardèche Habitat, SEBA).

La proposition faite par le SEBA et les Archives Départementales est de mutualiser un agent qui serait recruté par le SEBA sur un contrat de projet (CDD de 3 ans renouvelable) et de déterminer un taux de présence dans chaque collectivité. Le coût chargé de l'agent serait réparti selon la quotité de temps déterminée au démarrage auquel se rajouterait les éventuels frais de déplacement. Les dispositions seraient arrêtées dans une convention entre le SEBA et les collectivités intéressées pour une durée d'engagement de 3 ans.

Concernant le SISPEC, nous avons évalué un taux d'occupation de l'agent de 10% (1 jour tous les 15 jours), la participation du SISPEC serait donc de 10% du coût chargé de cet agent évalué entre 3500 et 4000 € /an.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le principe de mutualisation d'un poste d'archiviste sur le Sud Ardèche pour une quotité de temps de 10% pour le SISPEC et sur une durée d'engagement de 3 ans. La convention à intervenir avec le SEBA sera soumise à délibération du Comité Syndical.

Questions diverses :

Informations communiquées à l'assemblée :

Délibérations prises par le bureau du 8 décembre 2020 :

Attribution du marché d'assurances (B202012005)

- Lot 1 : Dommages aux biens immobiliers et mobiliers à SMACL Assurances
- Lot 2 : Responsabilité civile et risques annexes (dont environnement) à SMACL Assurances
- Lot 3 : Flotte véhicules et risques annexes à GAN agence SELLENET
- Lot 4 : Protection juridique à SMACL Assurances

Informations diverses :

Les études pour les deux projets Sécurisation de Gravières et Alimentation de nouveaux quartiers sur Malbosc ont démarré. Les deux bureaux d'études vont présenter leurs propositions d'avant-projet d'ici la fin du mois de février.

Mr MICHEL demande à l'assemblée si les délégués ont des questions diverses à ajouter.
Pas de questions des délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La Secrétaire de séance,
Georgette DESCHANELS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Georgette Deschanel', written over the stamp.